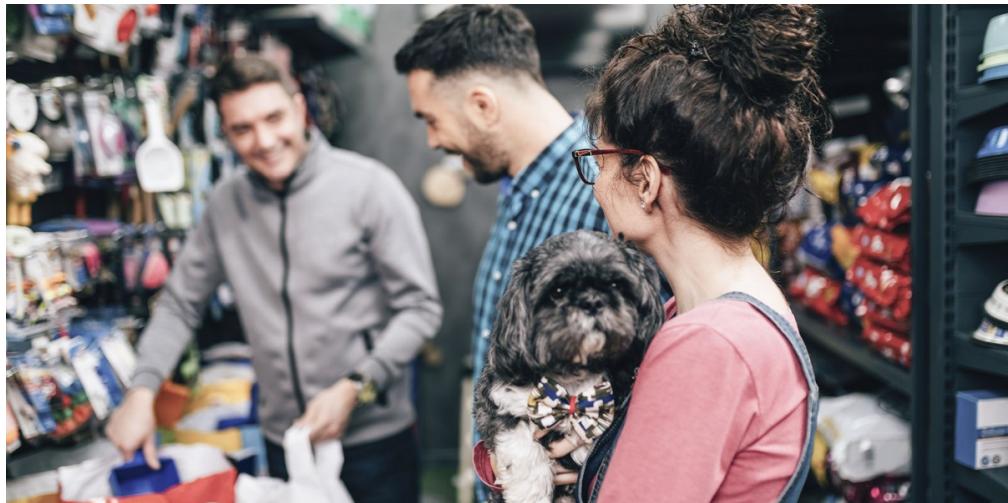


## Conseiller | Conseillère en vente et bien-être animalier



### Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Sous la supervision du responsable de l'animalerie, vous assurez la vente d'animaux domestiques, d'accessoires et de nourriture. Au-delà de la transaction, vous conseillez les clients sur l'alimentation, les soins et l'habitat adapté à chaque espèce. Votre expertise les aide à faire les bons choix pour le bien-être de leurs compagnons.

Vous veillez à la santé et au confort des animaux présents en les nourrissant et en maintenant leur environnement propre. L'entretien des enclos, aquariums et cages fait partie de vos missions.

Accueillant et à l'écoute, vous guidez les clients selon leurs attentes et leur mode de vie. Vous participez aussi à la gestion des stocks et des livraisons, garantissant un assortiment varié de produits. Grâce à votre travail, l'animalerie est un espace agréable et adapté aux besoins des animaux et des clients.



## Débouchés

Au bout d'un an de formation, vous pourrez travailler comme dans une animalerie ou un magasin de vente d'accessoires et de nourriture pour animaux.

## Un métier pour moi ?

Le métier de conseiller en vente et bien-être animalier est susceptible de vous convenir si :

- Vous aimez les animaux et avez envie de mieux les connaître
- Vous appréciez les aspects vente et le contact avec les clients
- Vous êtes prêt à vous investir pour assurer un environnement propre et accueillant

## Détails sur la formation:

### Horaire:

L'horaire repris ci-dessous est à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.

- 1<sup>ère</sup> année : tous les mardis (9h30 à 17h00)

### Programme:

#### Cours professionnels (208h sur 1 an)

- Environnement professionnel et bien-être et soins des animaux (64h)
- Acte de vente et mise en évidence de la marchandise/réassort(46h)
- Connaissances des espèces animales (38h)
- Bases du comportement (36h)
- Coordination et encadrement (24h)

## Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

## Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré avec le nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

## Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant se voit délivrer un diplôme de Coordination et encadrement "Conseiller/Conseillère en vente et bien-être des petits animaux domestiques".

### DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de Coordination et Encadrement  
Conseiller en vente et bien-être des petits  
animaux domestiques

**Prix:** 325 euros par an

**Matériel à acquérir pour suivre la formation:** Coût d'impression des syllabi

**Durée:** 1 an

Pratique en entreprise obligatoire pour  
chaque année de formation

**Plus d'informations : 0800 85 210 -**  
**info@efp.be**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année  
d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation  
scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des  
conditions ci-après:

- 4<sup>ème</sup> année réussie en secondaire général,  
technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6<sup>ème</sup> année secondaire professionnelle  
réussie (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions  
générales (CESI/CE2D)